

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**

**Hôtel de ville
25, avenue de la gare
83720 TRANS EN
PROVENCE**

Service Instructeur : 23.04.26
Communauté d'Agglomération Dracénoise

Affaire suivie par :
MURET Christelle 04.94.50.16.37
christelle.muret@dracenie.com
Jours de réception : tous les jours sur
rendez-vous

**COMMUNE DE TRANS-EN-
PROVENCE**

Numéro de dossier : PC 083 141 26 00004
(à rappeler dans toute correspondance)

Déposé le : 02/04/2026

Adresse des travaux : Petit Chemin des Suous

Destinataire :
**Monsieur TEBARKI Sabri
82 Impasse de l'Argens**

83550 VIDAUBAN

OBJET : RETRAIT AVANT DECISION

Monsieur,

Par courriel en date du 03/04/2026, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Permis de construire, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre demande est donc annulée.

Je vous fais retour des exemplaires du dossier en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

TRANS-EN-PROVENCE, le 23/04/2026

Le Maire,



Alain CAYMARIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Transmis en Préfecture le : 28 AVR. 2026
Affiché en mairie le : 28 AVR. 2026